

LES ECHOS DU "PUY"



Commune de Lepuix-Gy - n°7

Octobre 2009

LE MOT DU MAIRE

Le Président de la République a décidé de créer une taxe carbone afin de lutter contre les rejets de gaz à effet de serre responsables, nous dit-on, du réchauffement climatique. Si une majorité de français approuvent la nécessité de lutter contre les rejets de gaz carbonés dans l'atmosphère, force m'est de constater que la compensation financière « intégrale » annoncée ne concernera pas les collectivités territoriales (régions, départements, communes, groupements de communes...).

Cette taxe nouvelle renchérit d'environ 4 à 10% le coût des énergies aujourd'hui consommées par la commune : gazole, fuel et gaz naturel, indispensables au chauffage des bâtiments publics, à l'entretien des espaces publics et de la voirie, et au déneigement.

A n'en pas douter, ces charges nouvelles ajoutées aux conséquences financières négatives de la crise économique (chute de 50% de nos recettes forestières en 2009) rendront à l'avenir les équilibres de nos budgets communaux de plus en plus difficiles à atteindre.

Dans ce contexte difficile, le conseil municipal vient néanmoins d'accepter de reconduire à un haut niveau - plus de 10 000 € - les subventions directes de fonctionnement 2009 aux associations. Cette décision prise à l'unanimité traduit bien l'importance sociale et éducative que la commune reconnaît à toutes les associations et à leurs nombreux bénévoles qui les animent et les dirigent.

Or, en l'espace de plus d'un an, nous avons eu à déplorer la disparition de trois présidents d'association. Ainsi après Gérard Clément président du F.C.G.L. (foot) et Bernard Dèmeusy président de l'A.A.P.P.M.A. (pêche), en mai, c'est Jean-Marie Kronenberger premier président du Club de l'Amitié qui nous quittait. Par son dévouement et ses talents d'organisateur il a fait de son association l'une des plus dynamiques de la commune. Pour moi, sa réussite à la présidence du Club ne faisait aucun doute. J'avais, en effet, il y a plusieurs années connu cet homme et découvert ses qualités lorsqu'il avait rejoint l'association *Les Foulées Montagnardes* pour l'aider à l'organisation de la corrida môtieuse. Au nom du conseil municipal, je salue sa mémoire.

Daniel ROTH

Nouveau

Dans ce numéro, vous découvrirez les jeunes talents du village (en page 5).
Aussi, tous ceux qui souhaiteraient faire part de leurs qualités ou de celles d'un proche par l'intermédiaire des "Echos du Puy" ou du site internet, peuvent s'adresser au secrétariat de la mairie.

PLAN HIVERNAL DE CIRCULATION

Pour des raisons de sécurité et de facilité de déneigement, **la rue de l'Eglise**, à l'exception de la section située entre le n°1 et le n°12 (secteur mairie-église), et **la rue de la Beucinière**, à l'exception de la section située devant n°1, **sont**, en période hivernale, **mises en sens unique**. La circulation s'effectue dans le sens descendant rue de la Beucinière et dans le sens montant rue de l'Eglise.

Pour les mêmes raisons, pendant les épisodes neigeux (chutes de neiges et ou présence de neige sur les voies publiques), **le stationnement des véhicules sur la chaussée des voies publiques de la commune est totalement interdit** (stationnement gênant).

Un arrêté municipal fixe les dates de mise en service de ce plan hivernal de circulation. A partir de cet automne, il entrera chaque année en vigueur le premier lundi suivant le passage à l'heure d'hiver et prendra fin le premier lundi suivant le passage à l'heure d'été.

Ce qui correspond pour la prochaine période hivernale :

☛ **Début le lundi 26 octobre 2009**

☛ **Fin le lundi 29 mars 2010**

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 11 SEPTEMBRE 2009 :

Modification des statuts du syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de l'Aéroparc.

Ces modifications portent sur 4 points.

1^{er} point : la communauté de communes de la Haute Savoureuse détient actuellement les parts acquises par les communes qui la composent et perçoit le produit de la taxe professionnelle correspondant à ces parts, mais n'adhère pas au Syndicat de l'Aéroparc.

La communauté de communes de la Haute Savoureuse doit légalement devenir adhérente du Syndicat en lieu et place des communes membres.

2^{ème} point : l'entrée du Conseil Général dans le Syndicat.

Le Conseil Général a pris une part active dans la création du Syndicat et lui apporte son concours financier, mais n'a jamais été associé à la gestion du Syndicat.

Ce partenariat doit être formalisé par l'adhésion du Conseil Général au sein du Syndicat et sera représenté au conseil syndical par 6 délégués.

3^{ème} point : Actuellement le comité syndical compte 138 membres, le quorum est rarement atteint lors de la première réunion. Pour éviter ce problème, les nouveaux statuts prévoient de réduire le nombre de délégués à 52 membres.

4^{ème} point : le Syndicat intercommunal deviendra un Syndicat mixte et sera dénommé « Syndicat mixte d'aménagement et de gestion de l'Aéroparc ». Son siège sera fixé au Conseil Général.

Le conseil municipal adopte cette modification des statuts du Syndicat de l'Aéroparc.

Convention d'assistance technique aux communes sur l'eau et les milieux aquatiques.

La loi sur l'eau de 2006 modifie l'assistance rendue par le Conseil Général aux communes. Jusqu'au 31 décembre 2008, ce service était limité aux stations d'épuration. Désormais il s'applique aux communes éligibles, en fonction de critères fiscaux dont la liste est arrêtée par le Préfet chaque année.

Le Conseil Général doit fournir des services dans le domaine de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau pour la production d'eau potable et de la protection des milieux aquatiques.

Le conseil municipal adopte cette convention.

Renouvellement d'adhésion à PEFC Franche-Comté.

PEFC Franche-Comté est un système de certification forestière qui garantit la qualité de la gestion durable de la forêt.

PEFC est un programme de reconnaissance des certifications forestières.

Une commune forestière adhérente à PEFC bénéficie d'une valorisation économique des bois de sa forêt car c'est un atout pour les ventes de coupes de bois.

Le conseil municipal accepte l'adhésion de la commune à PEFC Franche-Comté, renouvelable tous les quatre ans.

Subventions aux associations :

Le conseil municipal adopte la répartition suivante des subventions aux associations :

* Association pour l'Histoire et le Patrimoine Sous-Vosgien (AHPSV)	210 €
* Anciens combattants	128 €
* AAPMA (pêche)	593 €
* Les amis de la bibliothèque	880 €
* Ecole maternelle	273 €
* Ecole primaire	273 €
* FCGL	1 916 €
* La Jeanne d'Arc	1 153 €
* La raquette môtieuse	721 €
* Lepuix gym	525 €
* En route les petits môtieux	353 €
* La scierie Demouge	409 €
dont 200€ exceptionnels, pour 2009 uniquement	
* SCHS (ski club)	801 €
* USG VTT	300 €
* Club de l'amitié	525 €
* La Jeanne d'Arc – section St Nicolas	210 €.

Avis du Conseil Municipal sur le tarif applicable aux vacations funéraires :

De par la loi, il est à présent obligatoire que le Maire fixe par arrêté le montant des vacations funéraires applicable sur la commune (jusqu'à présent, la commune n'en percevait pas) et qu'en préalable, il recueille l'avis du Conseil Municipal sur cette tarification. Les opérations qui donnent lieu à vacations funéraires sont entre autres les suivantes : la fermeture de cercueil lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt et dans tous les cas lorsqu'il y a exhumation, réinhumation. Toutes ces opérations sont effectuées sous la responsabilité du Maire.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour l'application de 20 € à chaque vacation funéraire.

Rapport sur l'eau.

Toutes les analyses effectuées sur les deux captages sont conformes à la norme bactériologique. La teneur en nitrates est nulle et aucune substance chimique issue des pesticides n'a été détectée.

83 012 m³ d'eau ont été produits.

Ce rapport est consultable en mairie.

Location d'appartements dans l'ancien presbytère

Complexe situé au 24 rue de la Beucinière (centre du village) comportant :

- ♦ un F4 de 72 m² au rez de chaussé
- ♦ un F4 de 72 m² à l'étage
- ♦ un F3 de 70 m² dans les combles.

Tous ces appartements sont équipés d'un chauffage individuel au gaz de ville, cuisine, wc, salle de bain, place de parking, espace vert.

2 appartements sont actuellement disponibles à la location.

→ 1 F4 au RDC

→ 1 F3 dans les combles

Le prix de location est fixé à :

→ 500€ pour le F4 (charges locatives 20€ en supplément)

→ 450€ pour le F3 (charges locatives 20€ en supplément)

Pour tout renseignement, contacter le secrétariat de la mairie.

Modification du point de collecte des déchets du cimetière :

Désormais, suite à une suggestion du comité consultatif *Développement durable*, un emplacement sera réservé aux déchets verts du cimetière, afin d'éviter que ceux-ci ne partent avec les ordures ménagères. Les 2 conteneurs habituels sont utilisés pour tous les autres déchets.

Merci de respecter la signalisation mise en place.

Comité consultatif développement durable :

Si vous êtes intéressés par le développement durable et que vous souhaitez intégrer le comité, faites-vous connaître au secrétariat de la mairie. Toutes les bonnes volontés et les bonnes idées sont les bienvenues !

FORMALITES DE DISTILLATION

A compter du **1^{er} octobre 2009**, les formalités de distillation seront prises en charge par le

Bureau des douanes de VESOUL

ZI Vesoul Ouest

BP 381

700140 VESOUL

(tél. : 03 84 76 23 44 ; courriel :

r-vesoul@douane.finances.gouv.fr)

qui assurera la réception, le recouvrement et le contrôle des déclarations de distillation au lieu et place du bureau de Belfort. Le nouveau service souhaite attirer l'attention du Public sur la nécessité de respecter le délai réglementaire prévu pour les envois par la voie postale.

PASSEPORTS

Attention : la mairie de LEPUIX ne délivre plus de passeports !

Depuis le 9 juin 2009, avec la mise en place du passeport biométrique, la mairie de LEPUIX ne traite plus les demandes de passeport. Vous devez désormais vous rendre dans les mairies de l'une des communes suivantes : Bavilliers, Beaucourt, Belfort, Danjoutin, Delle, Fontaine, Giromagny, Grandvillars, Offemont ou Rougemont-le-Château pour le Territoire de Belfort ou bien alors dans toute autre commune de France équipée d'une station d'enregistrement. Le choix de la commune est libre. Mais sachez que les passeports seront remis par le maire qui a reçu la demande correspondante : en clair, si vous faites votre demande à Belfort, c'est dans cette mairie que vous devrez retirer votre passeport.

N'hésitez pas à passer un coup de fil à la mairie choisie pour réaliser le passeport avant de vous déplacer pour connaître avec exactitude les pièces à fournir mais aussi les horaires de traitement des demandes de passeports (ils peuvent être différents des horaires habituels d'accueil au public) !

Enquêtes publiques relatives à la révision simplifiée et à la modification du Plan d'Occupation des Sols de LEPUIX-GY

Par arrêté du 21 septembre 2009, le Maire de **LEPUIX-GY** a ordonné l'ouverture d'enquêtes publiques.

A cet effet, Monsieur Guy BOURGEOIS, Ingénieur territorial en retraite, domicilié 30 rue de la Libération, 90100 BORON, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Besançon.

Les enquêtes publiques menées conjointement se dérouleront durant 33 jours consécutifs à la mairie de LEPUIX-GY du lundi 12 octobre 2009 au vendredi 13 novembre 2009 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux. Le commissaire enquêteur recevra en mairie de LEPUIX-GY le 12 octobre 2009 de 9 h à 12 h, le 21 octobre 2009 de 14 h à 17 h, le 31 octobre 2009 de 9 h à 12 h et le 13 novembre 2009 de 14 h à 17 h.

Pendant toute la durée des enquêtes, les observations sur les projets de révision simplifiée et de modification du POS, qui entrent dans le cadre de l'aménagement du Ballon d'Alsace par le SMIBA, pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur. Les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés ultérieurement à la mairie de LEPUIX-GY.

LA BIBLIOTHEQUE DE LEPUIX-GY & LES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE

PROGRAMME D'AUTOMNE 2009

Septembre : un choix de nouveaux livres pour la rentrée.

Nous avons acheté des nouveautés et nous renouvellerons le dépôt de livres de la Médiathèque départementale le 15 septembre. Venez les découvrir !

Octobre :

Portes ouvertes le samedi 17 de 15 h à 17 h.

Nous invitons tous les Môtieux à la bibliothèque ; boissons et pâtisseries vous attendront.

16 h : Inauguration de l'exposition

Les milieux naturels du Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Exposition réalisée d'après les pages nature du guide Gallimard.

Présentation de la faune et de la flore des différents milieux naturels du Parc naturel régional des Ballons des Vosges. Le massif des Vosges offre une étonnante diversité de milieux naturels.

Pour mémoire : Festival contes et compagnie du 6 au 24 octobre dans les différentes communes du département, entrée libre.

Novembre : Mois du film documentaire le 10 à 20h30 - entrée libre.

« **Bienvenue à Bataville** » (2008 - 1h30 min.)* en présence du réalisateur François Caillat suivi d'un débat qui risque d'être fort intéressant et bien sûr le pot de l'amitié

Tomas Bata, l'homme qui voulait chausser l'humanité entière, décida en 1930 de créer en Lorraine une usine à chaussures, une cité idéale et un modèle de vie : **Bataville**.

« *Approchez, approchez ! Bienvenue à Bataville : ses ateliers, ses ouvrières, son chef du personnel ! De l'ordre et du respect, le goût de l'effort et du rendement ! 2000 paires de chaussures par jour !* » Le film nous raconte l'âge d'or de cette utopie patronale : une aventure joyeuse et terrifiante, une mise en scène du bonheur obligatoire.

[Pour en savoir plus :](http://www.bienvenue-a-bataville.com)
www.bienvenue-a-bataville.com

Pour mémoire :

- à Vescemont le 11 novembre : *Un petit coin de paradis* (J. Veuve)

- à Etueffont le 13 novembre : *Résister n'est pas un crime* (M F Collard)

- à Giromagny le 17 novembre : *Le pays à l'envers* (S Dampierre)

Décembre : décoration et animation autour de Saint Nicolas et du Père Noël

LES EVENEMENTS ET MANIFESTATIONS DE CETTE FIN D'ANNEE

- Samedi 17 octobre : Lire en fête - Portes Ouvertes à la Bibliothèque Municipale
 - Samedi 17 octobre : Loto du VTT
 - Jeudi 22 octobre : Repas cochonnailles du Club de l'Amitié
 - Mercredi 11 novembre : Cérémonie anniversaire de l'armistice de la guerre 1914 - 1918
 - Mercredi 11 novembre : Assemblée Générale des Anciens combattants
 - Samedi 21 novembre : Braderie du Secours Catholique
 - Samedi 28 novembre : Assemblée Générale de la Raquette Môtieuse
 - Dimanche 29 novembre : Repas familial : choucroute du Club de l'Amitié
 - *Tout le mois de novembre* : Participation au mois du film documentaire à la Bibliothèque Municipale
 - Jeudi 3 décembre : Marché de Noël interne du Club de l'Amitié
 - Samedi 5 décembre : Saint-Nicolas
 - Samedi 12 décembre : Repas des anciens (Paroisse et municipalité)
 - Jeudi 17 décembre : Repas de Noël du Club de l'Amitié
 - VE/SA/DI 18/19/20 décembre : Tournoi de foot en salle, F. C. G. L.
 - Samedi 19 décembre : vente de fromages — En route les petits môtieux.
- Les bons de commande sont à retirer un mois avant environ, soit aux écoles primaire ou maternelle, soit au secrétariat de mairie, soit chez Mme Pascale CLAUDEL, 40 route du Ballon à LEPUIX-GY qui peut également communiquer tous renseignements utiles sur cette vente au 03-84-29-09-90.
- Jeudi 31 décembre : Nouvel An avec Lepuix Gym



Prochain passage de la déchetterie mobile:

Lundi 23 novembre 2009

De 12h30 à 18h, sur la place derrière le cimetière, rue du moulin.

Les jeunes môtioux ont du talent !

Un Tailleur de Pierre plein d'avenir à Lepuix :

Paul Marie, un jeune habitant du village a choisi de s'orienter vers un métier à la fois peu courant, mais aussi noble puisqu'il a choisi une formation de tailleur de pierre.



C'est avec brio qu'il a obtenu cette année son CAP.

Et suite aux épreuves nationales du concours "Un des Meilleurs Apprentis de France" qui se sont déroulées à Marseille le 26 juin dernier, le jury lui a attribué la **médaille d'Or**, qui lui sera remise lors d'une cérémonie au sénat au début de l'année 2010.



Une de ses réalisations

Félicitations

Alrick, champion de France de VTT

Le 19 juillet 2009, à OZ en Oisans (Isère), se déroulaient les championnats de France VTT de cross-country.

Alrick MARTIN, fils cadet du président de l'USG VTT, est devenu, avec la sélection franc-comtoise, champion de France de relais.



Alrick a gagné aussi une très belle course nationale début août : "la Transmaurienne", raid VTT de 5 jours. Sans parler de l'épreuve reine locale, le combiné des hauts-près qu'il a également accroché à son palmarès !

Bravo pour ces performances qui en appellent certainement d'autres ...

Retrouvez ces 2 portraits sur www.lepuix-gy.fr, rubrique "Focus".

LE POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE :

Effectif des écoles de Lepuix :

ECOLE MATERNELLE :

50 élèves répartis ainsi :

- ♦ 25 en petite section
- ♦ 10 en moyenne section
- ♦ 15 en grande section

dont 17 enfants en provenance des 2 Auxelles.

Mme Nathalie Riquelme, directrice de l'école prend en charge les "petits" et Mesdames Sylvie Dechambenoit et Sandrine Allemand, les "moyens" et les "grands".

ECOLE PRIMAIRE : 45 élèves

Mr Patrick COLIN est le nouveau directeur de l'école primaire. Il a sous sa responsabilité les niveaux CM1 et CM2.

Et Mesdames Laure GREVILLOT et Sonia LORENNE, les niveaux CP, CE1 et CE2.

La répartition est la suivante :

Classe CM2 :	8 élèves
Classe CM1 :	12 élèves
Classe CE2 :	8 élèves
Classe CE1 :	4 élèves
Classe CP :	13 élèves

Le point sur le système de garderie scolaire :

Celui-ci a été mis en place par la municipalité afin d'offrir une solution de garde le matin avant la classe, le midi et le soir jusqu'à 18h.

Pour l'instant, 6 enfants fréquentent la garderie de manière régulière le matin et 5 enfants la fréquentent le soir. Quelques enfants y sont venus de manière occasionnelle. Et tout se passe très bien.

Précautions sanitaires :

Conformément aux dispositions prévues par les ministères de la santé et de l'éducation nationale, les écoles de Lepuix-Gy, en collaboration avec la municipalité, sont parées à toute éventualité de pandémie grippale.

En cas de symptômes grippaux diagnostiqués par le médecin, les parents sont invités à prévenir l'école qui prendra toutes les dispositions. Si une fermeture de classe ou d'école doit intervenir, cette décision sera prise par la préfecture.

En règle générale, en cas de toux ou de fièvre, les parents sont priés de ne pas scolariser leurs enfants afin d'éviter la contagion à leurs camarades. Idem pour les poux !

Récompense aux examens :

Comme chaque année, les élèves ayant obtenu un examen (brevet des collèges - CAP - BEP - BAC) doivent se présenter en Mairie au plus tard le 15 décembre muni de leur diplôme ou de tout autre document attestant de leur réussite et d'un RIB afin de recevoir le traditionnel prix de 25 € offert par la Commune.



Portes ouvertes à la scierie communale :



L'association "La Scierie Demouge", née en 1995, est le fruit du partenariat entre la commune et les bénévoles de l'association. Ils ont toujours eu pour objectif commun la préservation de ce patrimoine local. A l'occasion des journées nationales du patrimoine, La Scierie Demouge a tenu les 19 et 20 septembre, ses dernières portes ouvertes de l'année 2009. En tenant compte des 2 autres journées des dimanches 14 juin et 19 juillet ainsi que les visites occasionnelles de groupes scolaires ou adultes, ce sont déjà plus de 600 visiteurs qui sont venus admirer cette année notre haut-fer du 19ème siècle. La fréquentation est en progression par rapport aux années précédentes, notamment grâce aux visites scolaires et à la nocturne, et le comité remercie donc tous ceux qui portent un intérêt à la scierie : Les nombreux môtieux, qui par leur venue, participent au maintien de ce musée vivant. Les visiteurs, à qui c'est toujours un plaisir de montrer le patrimoine du village. Grand merci également à ceux qui nous ont aidé pour l'organisation de ces manifestations.

Pour la 2ème année, une nocturne avait lieu le samedi soir. Elle permet, grâce aux éclairages, de mettre encore mieux en valeur la scierie et particulièrement la roue à augets. Et cela fut encore un beau succès populaire. Les visiteurs ont pu ainsi se retrouver dans une ambiance sympathique à la buvette et se restaurer avec un bon casse-croute, tout en admirant le savoir-faire du scieur.

Nouveau comité du FCGL

A la suite de l'assemblée générale du 11 septembre 2009, voici le comité qui a été élu :

- ♦ Président : De Nardi Olivier
- ♦ Vice président : Lanneau Jean-Marc
- ♦ Secrétaire : Blanchard Lucien
- ♦ Trésorier : Greget Vincent
- ♦ Membres du comité : Travers Bernard, Conrad Michel, Demeusy Jean-Louis, Gally Lucien, Garret Gérard, Coppola Nicolas, Rolland Thierry, Clément Thierry, Demeusy Stéphane, Prevot Alain, Collas Thomas.
- ♦ Arbitres : Lanneau JM et Bouthillier Eric

Réponse du Jeu concours des Echos du Puy n°5 :

La particularité de notre monument est un emblème religieux, une croix à son sommet.

Le résultat du tirage au sort parmi les bonnes réponses a désigné Raphaël PERROS comme l'heureux gagnant. Il s'est vu remettre, par monsieur le maire, la médaille de la commune de Lepuix-Gy.



Lors de cette petite réception, messieurs Maurice Helle et François Liebelin, de l'Association pour l'Histoire et le Patrimoine Sous-Vosgien (AHPVS) ont apporté une touche historique très instructive.

La construction du monument commença en 1920 pour se terminer en mai 1921, non sans mal. En effet, il faut se replacer dans le contexte de l'époque. La loi de la séparation de l'église et de l'Etat interdit les signes ou symboles religieux sur les monuments aux morts. De plus, un article de loi sur l'urbanisme stipule que « *tous les monuments érigés au bord d'une voie publique ne doivent pas comporter de signes religieux* ».

Le Préfet du territoire de Belfort refuse le projet car le monument est situé sur une place publique et possède un emblème religieux.

De son côté, le curé du village dit « sans la croix, je ne bénirai pas le monument aux morts ».

Pour éviter que le conflit ne s'envenime, le maire et le conseil municipal répondent au Préfet en argumentant que la place n'est pas une place publique car c'était l'emplacement de l'ancienne cure et que le monument peut être considéré comme un monument funéraire, car de plus, il jouxte le cimetière. Enfin, l'accord est donné et le projet peut être mis en œuvre.

C'est un tailleur de pierre de Giromagny, monsieur Ludwig, qui fut chargé du projet.

Le monument fut inauguré le 21 mai 1921 par le maire M. Charles Petitjean ainsi que de nombreux officiels et bénit par l'abbé Jules Galliat, mais le décret officiel ne parvint à la mairie qu'en 1922 ??!

On peut noter que le monument fut payé d'une part, par la commune et d'autre part, par souscription des habitants de la commune, au nombre de 260.

MONTEE DE LA HAUTE - PLANCHE

Samedi 29 août, à 10 heures tapante, un groupe de 23 vététistes dont 3 filles et 10 coureurs à pied dont 3 filles s'engageait à gravir la montée de la Haute-Planche.



Cette manifestation était organisée par le Ski-Club de la Haute Savoureuse et se déroule sur une distance de 6 km 200 pour un dénivelé de 450 m. Comme l'a précisé Hubert Lehmann, le président du SCHS, cette course existe depuis longtemps, car en 1937, cette épreuve commençait à la mairie de Giromagny pour se terminer au chalet de la Haute-Planche. Sa particularité était que tous les participants devaient se retrouver au chalet par n'importe quel chemin, ce qui n'est pas du tout le cas aujourd'hui, le circuit est balisé.

Et cette année, le plateau de participants était particulièrement relevé, avec la présence de pointures nationales, puisque 2 champions de France s'alignaient au départ. Ce qui donnera à l'arrivée des temps canons ! Le record VTT ayant été battu.

Voici les résultats :

VTT hommes :

- 1^{er} Canal Fabien : **24.59'**
- 2^{ème} Bragagia Fabien 27.56'
- 3^{ème} Martin Alrick : 29.20'

VTT filles :

- 1^{ère} Maisonnave Audrey en 38.23
- 2^{ème} Nicolas Séverine en 1.04.41
- 3^{ème} Demeusy Laura en 1.10.43



Coureurs à pieds hommes :

- 1^{er} Cardot Hervé en 37.52 / 2^{ème} Lamy Thierry en 38.21 / 3^{ème} Haller Manu en 38.35

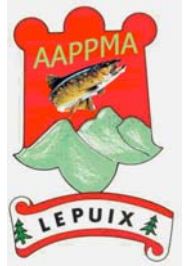
Coureurs à pieds filles :

- 1^{ère} Gally Marie-Noëlle en 41.31' / 2^{ème} Roth Marie en 55.14' / 3^{ème} Demeusy Sophie en 1.02.32'

Les résultats complets sont consultables sur le site internet de la commune, rubrique "Association", puis Ski-Club.

Les membres du club remercient tous les participants pour leur fidélité et leur sportivité.

La Pisciculture de l'AAPPMA devient la pisciculture Bernard Demeusy

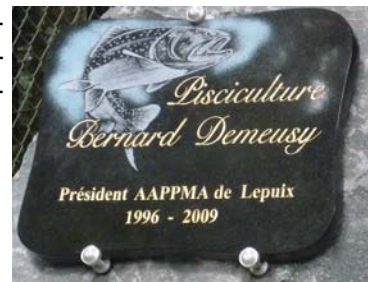


Une cérémonie très émouvante s'est déroulée le 19 septembre 2009 dans notre pisciculture.

A l'unanimité, le conseil d'administration de notre AAPPMA s'était prononcé pour donner à notre pisciculture le nom de notre ancien président, Bernard Demeusy, décédé subitement le 20 Avril dernier.

Et ce 19 septembre, nous avons voulu rendre hommage à celui qui fut notre président depuis 1996.

En présence du député Michel Zumkeller, du conseiller général Guy Miclo, du maire de Lepuix Daniel Roth, des adjoints et de l'ensemble du conseil municipal de Lepuix, des présidents des associations de Lepuix, des amis de notre AAPPMA, Pascale, l'épouse de Bernard, et Christophe, son fils, ont dévoilé la plaque qui immortalise cet hommage.



Gérard Verrier, trésorier de notre AAPPMA, et ami très proche de Bernard, lui a rendu un hommage très émouvant, puis Daniel Roth, Guy Miclo et Michel Zumkeller ont insisté tour à tour sur l'extrême dévouement de Bernard, sur tous les efforts qu'il a fourni, avec la passion qui le caractérisait et nous ont incités à perpétuer son œuvre, indispensable dans le domaine environnemental et le développement durable.

Nous lui devons cet hommage, comme nous nous devons de poursuivre son travail.



COMBINE DES HAUTS-PRES

Samedi 12 septembre, l'USG VTT et le Ski-Club de la Haute-Savoire organisaient pour la 19^{ème} fois le combiné des Hauts-Prés.

53 équipes étaient présentes pour disputer cette course. Les équipes sont formées de deux personnes : un vététiste et un coureur à pied qui partent ensemble sur une distance respective de 17 kms et 9kms à travers prés et forêt. Le cumul des temps du vététiste et du coureur à pied détermine le classement.

Le duo Alrick Martin et Donischal F. ont remporté cette épreuve en 1h22.12, devant Altmeyer-Marshall en 1h24.31 et font partie de la catégorie senior.

En catégorie junior, voici les vainqueurs :

- ♦ équipe hommes Faivre - Dubois Pierre en 1h35.26
- ♦ équipe mixte Bourquardez-Prévot en 1h45.45
- ♦ en équipe filles Demeusy Laura - Nicolas Séverine en 2h44.11.



Les gagnants



Les vainqueurs junior hommes : Faivre - Dubois et mixte : Bourquardez - Prévot



1ere Equipe junior filles Laura et Séverine



Les différentes équipes mixtes : Marie Wimmer-Jacquez / Mme et M Mozimann / Guth N. -Jean-Luc Colin

En catégorie vétérans hommes : 1^{ère} l'équipe Martin Daniel-Beix en 1h38.01 ; 2^{ème} Gaag-Lamy en 1h38.08 ; 3^{ème} Sudre-Cardot en 1h40.25 et chez les femmes l'équipe Perrod-Brand en 3h02.02.

En catégorie mixte : 1^{ère} Bourquardez-Prévot en 1h45.45 ; 2^{ème} Wimmer Marie - Jacquez en 1h58.27 ; 3^{ème} Girard-Ramseyer en 2h01.12.

Sans oublier les plus jeunes, et ils ont été nombreux à participer, licenciés ou non, mais pour eux, il n'y a pas d'équipe vélo/à pied, ils courent en individuel sur plusieurs distances en rapport avec leur catégorie d'âge.



Ici les gagnants de la course à pieds : Baptiste Valdenaire, Mickael Staine, Baptiste Perrez, Antoine Marie, Rémi Perrez

Bravo à tous les participants.

Les organisateurs félicitent tous les sportifs et remercient tous les bénévoles qui ont participé au bon déroulement de cette manifestation.

La déclaration et l'identification des mini-motos et des mini-quads

UNE NOUVELLE OBLIGATION

De quoi s'agit-il ?

Cette obligation concerne les engins motorisés non autorisés à circuler sur la voie publique et dont la vitesse peut excéder, par construction, 25 km/h. Désormais, les propriétaires de mini-motos et de mini-quads ont l'obligation de déclarer ces véhicules auprès du ministère de l'Intérieur.

La déclaration entraîne en retour la délivrance, à l'usager, d'un numéro d'identification unique, qui devra être gravé sur une partie inamovible de l'engin et qui devra également figurer sur une plaque d'identification fixée sur l'engin.

Cette plaque peut être retirée temporairement dans le cadre d'une pratique sportive sur un terrain adapté.

Elle comporte 6 chiffres de couleur blanche, répartis sur 2 lignes horizontales de 3 caractères chacune, sur fond bleu (couleurs différentes de la plaque d'immatriculation).

Attention !

Ce numéro d'identification n'est pas un numéro d'immatriculation et n'autorise nullement à circuler sur la voie publique.

Contrevenir à cette interdiction de circulation est passible d'une contravention de 5e classe (amende d'un montant maximal de 1 500 euros).

Le fait de ne pas effectuer la déclaration et l'identification est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe (amende d'un montant maximal de 750 euros).

A partir de quand ?

A compter du 2 juin 2009 :

- Les propriétaires actuels disposent d'un délai de 6 mois pour déclarer et identifier leur engin motorisé, soit jusqu'au 3 décembre 2009.
- Pour toute nouvelle acquisition postérieure au 2 juin 2009, la déclaration doit intervenir dans les 15 jours.

Quels engins motorisés doivent être déclarés et identifiés ?

Les cyclomoteurs, les motocyclettes, les tricycles ou quadricycles à moteur non soumis à réception (donc non autorisés à circuler sur la voie publique) et dont la vitesse peut excéder, par construction, 25 km/h : soit notamment les PEEWEES, DIRT BIKES, POCKET ou PIT BIKES et QUADS LEGRS

Comment effectuer la déclaration de son engin motorisé ?

- Sur internet :

La plate-forme www.mon.service-public.fr donne

accès au téléservice déclaratif.

Avant de commencer, il est conseillé de se créer un compte personnel sur la plate-forme et de se munir des versions numérisées ou à défaut de la photocopie d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile.

- Par voie postale

Vous pouvez télécharger le formulaire Cerfa (ou vous le procurer dans les préfectures ou sous-préfectures) ou l'imprimer directement pré-rempli à partir de la plate-forme Internet www.mon.service-public.fr si vous ne souhaitez pas transmettre votre dossier par voie électronique.

Le formulaire de déclaration, ainsi que les 2 pièces justificatives demandées (justificatif d'identité et justificatif de domicile), devront dans ce cas être adressés au :

Ministère de l'intérieur (SG - DMAT - SDCSR - BSRR)
Place Beauvau
75800 PARIS CEDEX 08

La déclaration d'acquisition doit être modifiée pour :

- tout changement d'état-civil ou d'adresse
- toute cession, vente, destruction ou vol du véhicule

Communiqué de la MIFE - Cité des

Métiers :

Les permanences d'information et de conseil à la vie professionnelle de la cité des métiers reprennent au centre culturel de Giromagny.

Nos conseils concernent toutes les personnes qui ont une question liée à la formation, l'emploi, la création d'activité, le changement de vie professionnelle ... et qui ne savent pas à qui s'adresser. Elles peuvent commencer par rencontrer le conseiller de la Cité des Métiers un lundi par mois de 9h00 et 12h00 à Giromagny à compter du 7 septembre 2009.

Cette permanence fonctionne sans rendez-vous et s'adresse à tous les publics : demandeurs d'emploi, stagiaires de la formation professionnelle, porteurs de projet de création d'entreprise, collégiens, lycéens ou étudiants, salariés en reconversion ou qui souhaitent changer d'orientation professionnelle, etc...

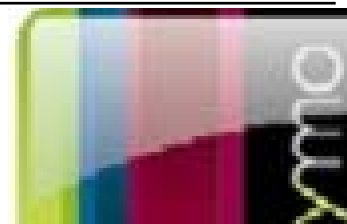
L'équipe se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire par téléphone au 03-84-90-40-00 ou par mail mife@mife90.org

L'équipe de la Cité des Métiers
Place de l'Europe BP90159 90003 Belfort Cedex

OPTIMO

La ligne 37 Lepuix-Gy - Belfort

37



Optymo a pour objectif de simplifier la ville et de faciliter le Territoire.

Pour cela, 5 services complémentaires garantissent à chacun le droit à la mobilité :

- * lignes régulières urbaines et suburbaines (lignes 1 à 72),
- * transports scolaires,
- * transport à la demande (TAD),
- * transport de personnes à mobilité réduite (PMR),
- * services spéciaux.

Autant de possibilités pour aller au travail, à l'école, rendre visite à la famille, aux amis, ou simplement faire un tour en ville. Dites enfin stop au stress de la circulation et laissez-vous conduire. Optymo est aussi un moyen de transport plus écologique et surtout plus économique avec un tarif de seulement 0.80 € (1) le trajet, et des coûts mensuels plafonnés à 31 ou 9 €. Et oui, choisir le bus en complément de la voiture, c'est réduire ses dépenses et gagner du pouvoir d'achat...

Comment ça marche ?

Attention, pour éviter l'attente à la montée dans les véhicules, il n'y a pas de vente de tickets à bord des bus. Pour bénéficier des services Optymo, il suffit de demander gratuitement le Pass Optymo qui vous permet d'obtenir les meilleurs tarifs.

Pour les personnes ne souhaitant pas bénéficier du Pass Optymo ou étant de passage dans le Territoire, des tickets de bus(2) sont disponibles à l'Espace Optymo ou dans les Relais Optymo :

Tickets Jour, Hebdo ou 10 voyages, selon vos besoins.

Vous avez oublié votre carte, votre ticket ? Vous n'avez pas l'habitude de prendre le bus ?

Achetez votre titre de transport par sms(2), envoyez BUS au 8 41 00 (1.50 € TTC/ envoi + prix d'un sms)

Le Pass Optymo, gratuit et sans engagement !

Gratuit, sans rechargement, ni paiement d'avance, le Pass Optymo est le seul titre valable sur l'ensemble du réseau Optymo. Voyagez au juste prix avec Optymo ! Fini la galère des abonnements que l'on n'utilise pas ; avec le Pass Optymo vous ne payez que ce que vous consommez.

Le Pass Optymo enregistre chacun de vos trajets qui vous sont facturés le mois suivant au tarif de 0,80€ (1).

Si vous ne voyagez pas, vous ne payez rien.

Si vous l'utilisez souvent, votre facture mensuelle est automatiquement plafonnée à 31 € maximum (9 € en tarif réduit). Au-delà, les trajets sont gratuits.

Que vous preniez le bus, tous les jours ou très rarement, Optymo s'adapte à votre rythme.

L'accès au Territoire facilité...

Avec le Transport à la demande (TAD), Optymo s'adapte à vos besoins.

Le TAD est un service de transport personnalisé effectué en minibus et particulièrement adapté au milieu rural. Pour éviter les dépenses inutiles, le service ne fonctionne que sur réservation (les trajets sont à réserver la veille, au plus tard, par téléphone). Il est idéal pour vos déplacements ponctuels afin d'accomplir toutes vos activités (courses, loisirs, rendez-vous, démarches administratives, visites...). Vous pouvez l'utiliser pour vous rendre dans les communes avoisinantes (selon votre secteur) ou rejoindre le réseau urbain ou suburbain à destination de l'agglomération belfortaine.

Un trajet coûte 2 € (3). Les éventuelles correspondances sur les lignes de bus régulières dans la journée sont comprises.

Renseignements et inscription : N°Azur 0 810 10 11 90 (4).

Afin de permettre une plus grande liberté de déplacement aux personnes à mobilité réduite, Optymo dédie un service spécifique : le PMR.

Ce service de proximité vous prend en charge à votre domicile, sur réservation (la veille au plus tard), et vous transporte au lieu de votre choix dans le département. Les trajets sont effectués à bord de véhicules aménagés, notamment pour les personnes en fauteuil roulant.

Un dossier d'inscription est disponible sur simple demande par téléphone : N° Azur 0 810 10 10 90 (4).

Les services disponibles dans votre commune, à LEPUIX-GY:

Ligne 37, TAD NORD, PMR, Transports scolaires

Besoin d'en savoir plus...

Espace Optymo - 13 rue Madrid - 90000 BELFORT

Tél : 03 84 21 08 08 - www.optymo.fr



(1) Hors TAD et PMR : 2 € le trajet, non plafonné – (2) Hors transports scolaires, TAD et PMR – (3) Soit 4 € l'aller-retour – (4) Prix d'un appel local